



## **AFB ?**

**Pour défendre la biodiversité, il faut des agents du service public reconnus et valorisés dans leurs statuts et conditions d'exercice des missions**

***Strasbourg, le 21 mai 2015***

Le colloque sur l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), organisé les 21 et 22 mai 2015, est annoncé comme un point d'étape décisif de la création de cette agence.

Pourtant, les problèmes des personnels des établissements publics qui effectuent les missions de biodiversité et de protection des milieux aquatiques en sont exclus : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Agence des aires marines protégées (AAMP), Parcs nationaux, Conservatoire du littoral...

Or, une AFB sans amélioration pour les personnels et sans moyens supplémentaires ne serait qu'une coquille vide et se réduirait à une opération de communication.

Aujourd'hui, les agents dénoncent publiquement les conditions d'exercice de leurs missions et le manque de reconnaissance de leur travail :

- Les 1 500 Agents techniques de l'environnement sont des inspecteurs de l'environnement, commissionnés et assermentés. Or, ils sont encore en catégorie C de la fonction publique, alors même qu'ils disposent d'une expertise et qu'ils ont des missions primordiales pour la défense de l'environnement.
- Les Techniciens de l'environnement sont également des inspecteurs de l'environnement. Experts, ils assurent en plus la responsabilité de services mais sont encore aujourd'hui cantonnés à la catégorie B, qui n'a pas eu d'évolution, contrairement à quasiment tous les autres corps de la fonction publique.
- De nombreux agents contractuels sont en situation précaire, certains voient leurs emplois menacés par les restructurations à venir et les diminutions d'effectifs.
- Les agents contractuels sont recrutés dans des statuts obsolètes, leurs rémunérations sont indécentes, et leurs perspectives de carrière et de mobilité sont infimes. Sans un nouveau statut amélioré et sans option de titularisation favorable, proposés au plus vite, on assistera à une précarité accrue et à un tarissement des recrutements.

L'environnement, la biodiversité, la protection des milieux méritent mieux que des communications creuses.

Rien ne pourra être mis en œuvre sans les personnels et sans augmentation significative d'effectifs et de moyens.

**L'Etat et Madame Royal doivent prendre leurs  
responsabilités et répondre aux attentes des  
personnels**